



HÔTEL DE VILLE

Service des Sports, Loisirs, Jeunesse

N° TEL : 69.49.79.00

N/REF. : NDA/PM/DB



DECISION N° 2009/184

OBJET : Convention de mise à disposition d'équipements du local communal « Maison des Jeunes » au profit de l'Association « L'Idée du Jeu »

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22 et 2122-23

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 avril 2008 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122/22 du code général des collectivités territoriales et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé ainsi que les documents y afférents.

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2008 complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire en matière de droits de préemption,

CONSIDERANT que la ville d'Yerres souhaite accorder à l'association "L'Idée du Jeu" la mise à disposition de la Maison des Jeunes, sise 18 rue du Mendig à Yerres,

DECIDE

De signer la convention de mise à disposition d'équipements du local communal « Maison des Jeunes », conclue entre la commune d'Yerres, représentée par son Député-Maire, Monsieur Nicolas DUPONT-AIGNAN et l'association « L'Idée du Jeu », représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis SBARDELLA,

DIT que cette convention est établie pour une durée d'un an à compter de sa notification, renouvelable par tacite reconduction, sans pouvoir excéder une durée de 4 ans.

Fait à Yerres, le 1^{er} Octobre 2009

Le Député-Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98



La douceur de vivre